



**réinventons /**  
la banque et l'assurance

Exemplaire destiné à l'autorité de  
tutelle qui délivre l'autorisation

Police n° 730.261.439

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La Compagnie AXA Belgium SA, soussignée confirme par la présente que :

les organisateurs : Royal Automobile Club Spa  
Rue Jules Feller,1 - 4800 Ensival  
de la manifestation : Legend Boucles de Spa  
ayant lieu à : Spa et communes aux alentours  
en date du : 14 au 16 février 2014

- a (ont) assuré en responsabilité civile tous les véhicules automoteurs engagés dans ladite course de vitesse, de régularité ou d'adresse, par un contrat conclu conformément à l'article 8 de la loi du 21 novembre 1989 relative à l'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs.
- a (ont) assuré la Responsabilité Civile des organisateurs pour les dommages causés aux tiers conformément aux dispositions reprises dans le contrat précité.

Tout dommage causé par les véhicules automoteurs participants pendant les étapes de liaison et qui est assuré dans le cadre d'une police d'assurance obligatoire de la responsabilité civile en matière de véhicules automoteurs n'est pas couvert.

Il est précisé que la présente attestation ne saurait engager la compagnie au-delà des clauses et limites du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Bruxelles, le 13/01/2014

L'(les) organisateur(s)

Pour la Compagnie

François LEMONNIER  
Directeur Entreprises